Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 069-256900721-20250624-DS_2025_012-AU

territoire d'énergie
RHÔNE - SYDER

DECISION n° DS_2025_012

Marché à procédure adaptée – Travaux d'installations de modules photovoltaïques en toiture dans diverses communes du Département du Rhône
Attribution du marché

Le Président du SYDER, Syndicat Départemental d'Energies du Rhône,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1, L. 2410-1 et suivants,

Vu la délibération n° CS_2021_071 du 28 septembre 2021 par laquelle le comité syndical a délégué à Monsieur Malik HECHAÏCHI, Président du SYDER, le pouvoir de *« prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (…), lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour tous les marchés et accords-cadres ne relevant pas d'une procédure formalisée »*,

Vu la décision n° DS_2025_006 du 11 avril 2025 du Président du SYDER relative à la préparation d'une consultation en vue des travaux d'installations de modules photovoltaïques en toiture dans diverses communes du Département du Rhône, selon une procédure adaptée avec allotissement en fonction de la nature des prestations attendues,

Vu l'AAPC du 15 avril 2025 publié au Journal d'annonces légales le 18 avril 2025,

Vu les offres reçues,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi par les services le 24 juin 2025 dans le cadre de la consultation précitée à savoir,

SYDER SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU RHÔNE
61 Chemin du Moulin Carron - CS 70210 - 69574 Dardilly Cedex
Téléphone : 04 72 18 75 00 - Télécopie : 04 78 33 84 91
Courriel : syder@syder.fr - Site Internet : www.syder.fr
SIRET : 200 089 720 00011 - APE : 3513 Z

Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 069-256900721-20250624-DS_2025_012-AU

LOT N°1 : Zone géographique : Commune de Colombier-Saugnieu
Offre économiquement la plus avantageuse :
RGREEN ENERGY, Impasse Lucien Sampaix, 69190 SAINT-FONS,
Pour un montant d'offre contrôlé de **234.751,16 € HT soit 281.701,40 €, 20% TTC**

LOT N°2 : Zone géographique : Commune de Saint-Martin-en-Haut
Déclaré sans suite pour motif d'intérêt général lié à la redéfinition du besoin de l'acheteur.

LOT N°3 : Zone géographique : Commune de Saint-Romain-de-Popey
Offre économiquement la plus avantageuse :
JEAN MOOS, ZA La Gaité – 6 et 8 avenue Jean Moos – BP 51, 69550 AMPLEPUIS,
Pour un montant d'offre contrôlé de **74.980,00 € HT soit 89.976,00 €, 20 % TTC**

LOT N°4 : Zone géographique : Commune de Simandres
Offre économiquement la plus avantageuse :
ETERA, 10 Rue des Martinets, ZI du Coin, 42400 ST CHAMOND,
Pour un montant d'offre contrôlé de **57.459,00 € HT soit 68.950,80 €, 20 % TTC**

Considérant les crédits inscrits au budget annexe Photovoltaïque du SYDER,

DECIDE

- **De procéder à la passation, à l'exécution et au règlement** des lots 1, 3 et 4 du marché issu de la consultation « Travaux d'installations de modules photovoltaïques en toiture dans diverses communes du Département du Rhône » passé selon une procédure adaptée avec allotissement en fonction de la nature des prestations attendues aux opérateurs désignés ci-dessus ;
- **De déclarer sans suite le lot 2** pour motif d'intérêt général lié à la redéfinition du besoin de l'acheteur.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis en Préfecture et publié au registre des actes administratifs.

Fait à Dardilly, le 24 juin 2025

Le Président,

Malik HECHAÏCHI